



Surveillant de Nuit Qualifié

Certificat de formation délivré par la CPNE-FP
(Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Voie d'accès : Formation continue

IRTS Normandie-Caen

2 rue du campus - BP 10116
14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
Tél. 02 31 54 42 00
info@irtsnormandiecaen.fr

Secrétariat pédagogique :

Keira Tami
Tél. 02 31 54 42 06
ktami@irtsnormandiecaen.fr

N° d'activité : 25 14 01376 14
Siret : 413 984 303 00029
Code APE : 8559 B



Accompagner les personnes pendant la nuit et garantir leur sécurité dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Le surveillant de nuit qualifié veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il permet ainsi une continuité de l'accompagnement. Il transmet des informations et des observations sur les résidents pour un meilleur suivi de leur projet individualisé. Il contribue ainsi à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire en conformité avec le projet d'établissement. .

Missions

- Garantir la sécurité des personnes et des biens
- Garantir les conditions de repos
- Assurer le relais entre le jour et la nuit
- Gérer les situations d'urgence et de tension

Lieux d'intervention

Le surveillant de nuit qualifié est employé par des établissements d'hébergement et de soins. Il intervient auprès :

- D'enfants et adolescents en situation de handicap (Institut Médico-Éducatif, Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique) ou en difficulté sociale (Foyer de l'enfance, Maison d'Enfants à Caractère Social,...)
- D'adultes en situation de handicap (Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé, Foyer de vie) ou en difficulté sociale (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- De personnes âgées dépendantes (Établissement d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendantes, Foyers logement).

PRÉREQUIS

Pour déposer un dossier d'inscription, il faut :

- Être en situation d'emploi de surveillant de nuit
- Ou être demandeur d'emploi et avoir validé une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de 70 h sur un poste de surveillant de nuit
- Ou disposer d'une expérience de 2 semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé (attestation employeur)
- Et bénéficier d'un financement de la formation

INSCRIPTION

Sur notre site internet
www.irtsnormandiecaen.fr

CALENDRIER

- Inscription et admission
Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr

COÛT ET FINANCEMENT

Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse aux personnes salariées exerçant l'activité de surveillant de nuit des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle s'adresse également aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions.

Organisation de la formation

Durée de la formation

La formation est répartie de la façon suivante :

- › 10 mois à l'IRTS Normandie-Caen, soit 203 heures de formation théorique (à raison de 3 ou 4 jours par mois)
- › 175 heures de formation pratique sur l'emploi ou en stage sur site qualifiant

Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville Saint-Clair 14 (Calvados)

Contenu de la formation

Le projet pédagogique de la formation s'adresse à des adultes dont les compétences et l'expérience sont prises en compte dans la dynamique de la formation.

La formation est dispensée sous plusieurs formes :

- Apports théoriques
- Réflexion sur ses pratiques professionnelles
- Enseignement technique (mises en situation pour gérer la manutention d'une personne, dispenser les premiers secours, aborder une situation d'incendie)
- Accompagnement à la professionnalisation

La formation théorique est organisée en trois Domaines de Formation (DF) :

- **DF 1 : Sécurité des personnes et des biens**

Module 1 : Rôle et fonctions de surveillant de nuit

Module 2 : Sécurité des personnes et des biens (dont PSC1 EPI)

Module 3 : Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort

Module 4 : Travail de nuit

- **DF 2 : Accompagnement des personnes la nuit**

Module 1 : Les problématiques des publics

Module 2 : Les fondements et les méthodes de l'accompagnement

- **DF3 : Travail en équipe et participation à la vie institutionnelle**

Module 1 : Le cadre institutionnel de la fonction

Module 2 : Le travail en équipe pluri-professionnelle

Module 3 : Accompagnement méthodologique pour la validation

Validation et certification

Un jury de deux personnes (un formateur et un professionnel) évalue les compétences du candidat lors d'une soutenance orale en s'appuyant sur son dossier professionnel.

L'IRTS Normandie-Caen valide les compétences au terme du parcours de formation et la CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) délivre le certificat de formation.

Dispenses et allègements

Informations sur
www.irtsnormandiecaen.fr